

ement de la justice et des

29 mai 1840 par les mem-
bre de Paris à l'effet d'obte-
ner de ce tribunal soit aug-

la demande par notre procu-
royale de Paris, le 10 juillet
ens joints audit avis ;
tre secrétaire-d'état au départ-
du commerce, en date du 16

re 1809 ;
e de commerce, modifié par
s 1840 ;

te de l'instruction que les be-
que le nombre des membres
de Paris soit augmenté ;
tendu,

ordonnons ce qui suit :
tribunal de commerce de Paris
dent, de dix juges et de seize

les-sceaux, ministre secrétaire-
de la justice et des cultes, et
e-d'état au département de l'a-
ce, sont chargés, chacun en ce
exécution de la présente ordon-

le 17 juillet 1840.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

rde-des-sceaux, ministre de la
ce et des cultes,

VIVIEN.

ON OFFICIELLE.

ÉRIEUR.

, le 17 juillet.

E TÉLÉGRAPHIQUE.

Toulon, 17 juillet.

Alger, le 11.

e à M. le ministre de la guerre.

uper le territoire des Beni-Sala.
ivé de résistance.

ligne télégraphique entre Belida
ivent ainsi en communication avec

spédition est rentré dans les gar-

Phui, tout est tranquille dans la
renvoie à Oran les bataillons que
ette province il y a deux mois.
s rapports par le courrier.

a famille royale ont quitté Neuilly
palais de Saint-Cloud. LL. MM. ont
ivée par M. le préfet de Seine-et-
commandant le département, et les
ilitaires de la commune.

tu tribunal de première instance de
ce jour, MM. Debelleyne et Gau-
uges-suppléans, ont été attachés mo-
cavaux du parquet.

pitole, reproduit aujourd'hui par la
te M. Boudet, secrétaire-général du
stice, et M. Leyraud, directeur des
même ministère, sont sur les rangs
remier président, vacante à la cour
Cette double assertion est sans fon-

M. Champollion-Figeac à quelque distance de sa voiture, a
bien voulu le faire approcher et l'entretenir pendant quel-
ques instans avec la plus grande bienveillance. Le Roi s'est
informé de l'état actuel des études égyptiennes et de la pu-
blication des matériaux recueillis par feu Champollion le
jeune pendant son voyage en Egypte et en Nubie. S. M. a
paru très satisfait du compte qui lui en a été rendu, et
particulièrement d'apprendre que les précieux manuscrits
du voyageur français, qui étaient perdus depuis l'année
1832, venaient d'être heureusement retrouvés. Le Roi sait
mieux que personne combien le progrès des sciences histo-
riques doit ajouter à la gloire de la France et à celle de son
régne.

Le Journal de l'Indre publie la lettre suivante, que M. le
général Bertrand vient d'adresser à MM. les membres du
conseil municipal de Châteauroux :

Toulon, le 7 juillet 1840.

« Messieurs,

« L'empereur Napoléon, en quittant Fontainebleau pour
se rendre à l'île d'Elbe, me fit le don du sabre qu'il portait
à la bataille d'Aboukir. J'offre ce noble sabre à ma ville na-
tale. Je lui offre également deux petites croix de l'empereur,
l'une de la Légion d'Honneur, l'autre de la Couronne-de-
Fer, et une grande croix de cette même Légion d'Honneur,
laquelle l'empereur portait à l'armée dans les jours assez
rares d'apparat, mais qui cependant se présentaient quel-
quefois.

« C'est aussi mon intention de remettre à la ville de Châ-
teauroux le manuscrit de la campagne d'Egypte, aussitôt
qu'il aura été imprimé.

« Je prie le conseil municipal d'accepter ces souvenirs de
notre gloire nationale, de la part d'un de ses concitoyens qui,
à l'exception de la Moskowa, a eu l'honneur d'assister aux
grandes batailles livrées par l'empereur Napoléon.

« Je charge mon frère, le capitaine Bertrand-Boislarge, de
remettre au conseil municipal, en outre de ce que je viens
d'indiquer, quelques objets qui ont été à l'usage personnel
de l'empereur, et dont il m'avait fait cadeau.

« Recevez, Messieurs et chers concitoyens, l'expression
des sentimens de la considération la plus distinguée de votre
compatriote.

BERTRAND.

Le tribunal de commerce ne siégera pas les 27, 28 et
29 juillet.

— L'inauguration de l'embranchement de la station de
Saint-Cloud, sur le chemin de fer de Paris à Versailles, a
eu lieu aujourd'hui ; cinq cents invités ont été conduits en
dix-huit minutes, par le nouvel embranchement, jusqu'au
débarcadère, où la musique du 3^e régiment de hussards
a joué des fanfares à l'arrivée et au départ du convoi. La
Banque et le haut commerce figuraient parmi les nom-
breuses sommités sociales invités à cette solennité indus-
trielle.

— Les obsèques de M. de Rougemont ont eu lieu aujour-
d'hui, à dix heures. Un grand nombre d'auteurs dramatiques
ont accompagné sa dépouille au cimetière du Père-Lachaise.
Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par
M. Anicet Bourgeois, l'autre par M. Dumersan.

— L'Ami de la Religion consacre une touchante notice à
la pieuse restauratrice de la maison des Enfants-Trouvés, à
Paris. La sœur Bignon, qui vient de terminer à quatre-
vingt-quatre ans une carrière de vertus, était entrée dans
la communauté des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-
Paul avant la Révolution. Depuis vingt-cinq ans, elle donnait
tous ses soins à l'hospice des Enfants-Trouvés, restauré en
1814. Près de 50,000 enfans abandonnés ont reçu de sa ten-
dre sollicitude des soins maternels. Son patrimoine considé-
rable passait tout entier à des œuvres de charité. Des hon-
nables funèbres dignes d'elle ont été rendus par l'administra-
tion des hospices à cette admirable fille de Saint-Vincent-
de-Paul.

— Le duc de l'Infantado est passé le 12 à Bayonne, se
rendant à Madrid.

(Phare des Pyrénées.)

— M. de Rumigny est arrivé le 13 à Bayonne, où il est
descendu à l'hôtel du Commerce ; il doit partir le 15 avec
sa famille, pour aller visiter une partie des Pyrénées.

Notre préfet, M. Duchâtel, est arrivé aujourd'hui ; il va
prendre les bains de mer à Biarritz. (Sentinelle des Pyrénées.)

— Le vice-amiral de Mackau, qui remplace M. Baudin
dans le commandement des forces navales destinées à agir
sur la Plata, était à la fin de 1812 aspirant à bord du brick
sur la Plata, était à la fin de 1812 aspirant à bord du brick
l'Abeille, sous M. Bonfoux Murat. Cet officier ayant été
nommé capitaine de corvette, M. de Mackau se trouva avoir
le commandement provisoire de l'Abeille. Ce brick, de vingt-
neuf canons, se rendant de Bastia à Livourne, fit la rencon-

ble par ses sentimens élevés et par ses vastes connaissances,
auteur d'un Commentaire sur Machiavel et de quelques ou-
vrages sur les colonies, M. Mazères, ami du général Bertrand,
qui a recueilli ses derniers soupirs, avait occupé un haut
rang dans l'administration de l'Illyrie. Il laisse un fils dont
il était justement fier : c'est M. le préfet de la Haute-Saône,
le spirituel auteur des Trois Quartiers, et de quelques autres
pièces qui ont obtenu les plus brillans succès au Théâtre-
Français.

— On lit dans le Times :

« Le Ministère français est honorablement parvenu au
terme d'une session commencée sous des auspices divers et
entravée par les incidens ordinaires d'une intrigue parlemen-
taire et d'une dissolution du cabinet, qui a eu lieu trop tôt
pour que l'ancien ministère fût en état de conduire ses pro-
jets à leur maturité, et trop tard pour que le Ministère nou-
veau eût le tems de préparer des mesures importantes. Dans
des circonstances semblables, M. Thiers a donné la preuve
d'un grand talent et de beaucoup de fermeté en gouvernant
le pays, malgré les prétentions rivales de ses partisans équi-
voques, et une opposition bruyante dans la chambre et dans
les journaux. M. Thiers avait depuis quelque tems atteint
une position qui l'avait mis au-dessus des intrigues vulgaires
qui entraient en jeu après la dissolution de chaque ministère ;
et, pendant qu'il se trouvait dans l'opposition, il avait cher-
ché à dissiper, par sa fermeté et l'esprit de suite dans les
idées, les doutes qui s'étaient élevés injustement peut-être
sur son compte lorsqu'il était au pouvoir. Il est rentré par
une voie honorable. A son avènement, il était résolu à im-
primer plus de vigueur à toute l'administration. Les projets
de loi concernant les chemins de fer qui s'étaient traînés de
session en session, tandis que les travaux étaient suspendus
et les compagnies ruinées, ont été habilement discutés par
M. Gustave de Beaumont dans son excellent rapport, et les
deux chambres les ont adoptés. Le gouvernement n'a pas
montré moins d'activité dans le développement d'entreprises
raisonnables et pacifiques. M. Cousin, dans le département
de l'instruction publique, a introduit de notables améliorations.
Des travaux publics ont été projetés sur une plus
grande échelle, et maintenant encore le traité de commerce
avec l'Angleterre, ou plutôt le tarif si long-tems discuté en-
tre les deux pays, n'attend plus que la sanction définitive de
lord Palmerston. »

— Le gouvernement turc rappelle ceux de ses élèves qui
ont fini leurs études, et qui peuvent, par les connaissances
utiles qu'ils ont acquises en Europe, par les liens et l'in-
fluence de leur famille, et par leur propre position sociale,
coopérer avec les Reschid Pacha et les Ahmed Fethi-Pacha
à la régénération de leur pays. Déjà plusieurs ont quitté l'Al-
lemagne, la France et l'Angleterre, où la plupart ont donné
des preuves de capacité et d'intelligence, et se dirigent
Constantinople. Aujourd'hui même vient de partir de Paris
Békir-Pacha, se rendant à Marseille. Il prendra passage à
bord d'un de nos paquebots de la Méditerranée. Békir Pacha
est un des élèves les plus distingués de l'Ecole de génie
a été fondée sous le sultan Sélim III, d'après un projet de
à la Porte par notre ambassadeur d'alors, M. le général
bastiani, et dirigée par le général Juchureau de Saint-De-
Békir-Pacha a surtout étudié la mécanique et les machi-
à vapeur, et a publié plusieurs mémoires qui ont eu l'appa-
bation de beaucoup de savans. Ce pacha est accompagné
M. Arakel-Dadian, premier interprète de l'ambassade tur-
mane à Paris.

— On écrit de Livourne, à la date du 10 juillet :

« Le gouvernement vient de publier la déclaration
vante, datée de Zurich, 28 août 1839 :

« S. A. I. et R. l'archiduc grand-duc de Toscane, et
établi en principe que ni droit d'aubaine, ni aucun
droit quelconque excédant la mesure de ceux qui sont
posés par les lois du grand-duché aux sujets de la Tos-
ne sera levé au profit des caisses de l'Etat ou du souve-
ni de celles des communes, juridictions patrimoniales,
porations et personnes morales ou individus quelconques
la prise de possession, exportations et transfert hors del
des héritages et autres biens appartenant aux sujets de
tres puissances, les soussignés bourgmestres et conseil-
du canton de Zurich, directoire actuel de la confédé-
suisse, déclarent, par la présente, que ni les droits d'au-
ni aucun autre droit semblable qui pourrait se trou-
clusivement à la charge des étrangers, n'est ni ne se-
dans les Etats de la confédération suisse sur les hérit-
autres biens échus ou appartenant à des sujets du
duché de Toscane, et que l'abolition de ces droits en
de ceux-ci aura son plein et entier effet, non seu-
dans tous les cas futurs, mais encore dans tous ce-
jusqu'au jour de la signature de la présente déclarati-
droits abolis n'auront pas encore été effectivement et
tivement perçus.